Image not found or type unknown

Annulation d'une vente de terrain

Par **maria-lisa**, le **19/08/2019** à **11:14**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente pour l'achat d'un terrain constructible en lotissement en août 2018 avec un Monsieur X de 86 ans. Les travaux de voirie étaient déjà réalisés.

En Avril 2019, nous avons signé l'acte définitif avec les enfants de Monsieur X, car il y avait eu une donation.

Quand le constructeur a voulu faire les fondations, il s'est avéré que le terrain était remblayé. Le remblais daterait des années 70.

Nous avons contacté les enfants de Mr X qui ont réalisé une étude des sols G1, qui a confirmé qu'il y avait du remblais sur 9 mètres!

Nous souhaitons annuler la vente, car nous avons le sentiment d'avoir été trompé et nous avons payé beaucoup trop cher notre terrain.

Nous pensons que Monsieur X ne pouvait pas ignorer la présence de remblais, car le terrain est dans sa famille depuis des décennis.

Nous leur avons transmis un courrier leur demandant l'annulation de la vente, mais celui-ci est resté sans réponse. Nous pensons donc aller en justice.

Pensez vous que nous pouvons gagner un procès?

Merci

Karine

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés